



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.1, 2.3 et 2.4

N° de la demande : 2012-2991
Demande : Nouvelles propriétés chimiques de l'application commerciale – garantie, identité et proportion des produits de formulation
Produit : Herbicide pour pelouses prêt à l'emploi Bioprotec
Numéro d'homologation : 30883
Matière active (m.a.) : Acide citrique et acide lactique
N° de document de l'ARLA : **2252343**

But de la demande

La présente demande a pour objet d'homologuer une nouvelle préparation commerciale à usage domestique, l'herbicide pour pelouses prêt à l'emploi Bioprotec, pour la suppression du lotier corniculé, de la lupuline, de l'oxalide, du trèfle rouge et du trèfle rampant. L'herbicide pour pelouses prêt à l'emploi Bioprotec contient les matières actives suivantes : acide citrique (garantie de 4,24 g/L) et acide lactique (garantie de 4,75 g/L), qui sont présents comme produits de la fermentation par des agents microbiens de lutte antiparasitaire, soit la souche LPT-21 de *Lactobacillus rhamnosus*, la souche LPT-111 de *Lactobacillus casei*, la souche M11/CSL de *Lactococcus lactis* ssp. *cremoris*, la souche LL64/CSL de *Lactococcus lactis* ssp. *lactis* et la souche LL102/CSL de *Lactococcus lactis* ssp. *lactis*.

L'herbicide concentré pour pelouses Bioprotec a été recommandé pour l'homologation sous le numéro de demande 2012-2988. L'herbicide concentré pour pelouses Bioprotec est appliqué à raison d'une proportion de 28 % du produit dilué dans 72 % d'eau. L'herbicide pour pelouses prêt à l'emploi Bioprotec est un prémélange de 28 % de l'herbicide concentré pour pelouses Bioprotec et de 72 % d'eau. Par conséquent, les données présentées pour la demande 2012-2988 ont également été utilisées pour étayer la demande 2012-2991.

De plus, l'herbicide concentré pour pelouses Bioprotec est basé sur une préparation commerciale déjà homologuée, Kona (numéro d'homologation 29603). L'herbicide concentré pour pelouses Bioprotec est semblable à Kona, la seule différence étant que les adjuvants sont incorporés à l'herbicide concentré pour pelouses Bioprotec, alors que Kona doit être mélangé en cuve avec un adjuvant.

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide pour pelouses prêt à l'emploi Bioprotec contient les matières actives suivantes : acide lactique et acide citrique (qui sont présents comme produits de la fermentation par la souche LPT-111 de *Lactobacillus casei*, la souche LPT-21 de *Lb. rhamnosus*, la souche LL64/CSL de *Lactococcus lactis* spp. *lactis*, la souche LL102/CSL de *Lc. lactis* spp. *lactis* et la souche M11/CSL de *Lc. lactis* spp. *cremoris*) à des concentrations respectives de 4,24 et de 4,75 g/L. La base de données de caractérisation et d'analyse du produit est complète, à condition que des données d'analyse visant à confirmer l'absence de contamination microbienne et l'estimation de l'activité, de même que des données de confirmation sur la stabilité à l'entreposage soient fournies dès qu'elles seront disponibles.

Évaluation sanitaire

La base de données toxicologique concernant la préparation commerciale Kona a été comparée afin d'étayer l'homologation de la nouvelle préparation commerciale, l'herbicide pour pelouses prêt à l'emploi Bioprotec. D'après ces données, l'herbicide pour pelouses prêt à l'emploi Bioprotec devrait présenter une faible toxicité et causer une irritation oculaire et cutanée. Il n'est pas nécessaire de présenter des données supplémentaires, étant donné que la base de données correspondante pour Kona est complète et que les produits de formulation contenus dans l'herbicide pour pelouses prêt à l'emploi Bioprotec ne posent pas de problème toxicologique.

L'herbicide pour pelouses prêt à l'emploi Bioprotec est destiné à un usage domestique, mais les méthodes et la dose d'application de ce dernier sont identiques à celles actuellement homologuées pour la préparation à usage commercial Kona. Bien que l'équipement de protection individuelle ne soit pas requis pour l'usage domestique, cette utilisation ne devrait entraîner aucun risque supplémentaire pour la santé et la sécurité chez l'humain, étant donné que le potentiel et la fréquence d'exposition sont nettement plus faibles dans le cas du produit domestique. Les énoncés standard de précaution et de premiers soins sur l'étiquette sont suffisants pour couvrir les risques sur la santé d'une exposition professionnelle et fortuite pouvant découler de l'utilisation de cette nouvelle préparation commerciale. La base de données sur la santé et la sécurité chez l'humain pour l'herbicide pour pelouses prêt à l'emploi Bioprotec est complète.

Évaluation environnementale

Le profil d'utilisation de l'herbicide pour pelouses prêt à l'emploi Bioprotec correspond à celui de la préparation commerciale homologuée Kona.

D'après un examen de la base de données existante pour ces matières actives, l'utilisation de l'herbicide pour pelouses prêt à l'emploi Bioprotec ne devrait entraîner aucun risque supplémentaire pour l'environnement, et les énoncés de précaution standard sur l'étiquette sont suffisants pour couvrir tout risque en matière d'environnement pouvant survenir de l'utilisation de cette nouvelle préparation. La base de données environnementale pour l'herbicide pour pelouses prêt à l'emploi Bioprotec est complète.

Rapports d'incident

Depuis le 26 avril 2007, les titulaires d'homologation sont légalement tenus de déclarer à l'ARLA tout incident, dans un certain délai, y compris les effets nocifs pour la santé et l'environnement. Des renseignements sur la déclaration des incidents sont disponibles sur la page Pesticides et lutte antiparasitaire du site Web de Santé Canada (<http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pest/part/protect-protoger/incident/index-fra.php>). En date du 1^{er} mars 2013, aucun incident lié à la santé ou à l'environnement n'a été déclaré dans la base de données des déclarations d'incidents de l'ARLA ni auprès du California Department of Pesticide Regulation (CalDPR) pour les produits contenant la souche LPT-111 de *Lactobacillus casei*, la souche LPT-21 de *Lb. rhamnosus*, la souche LL64/CSL de *Lactococcus lactis* spp. *lactis*, la souche LL102/CSL de *Lc. lactis* spp. *lactis* et la souche M11/CSL de *Lc. lactis* spp. *cremoris*, l'acide citrique ou l'acide lactique utilisés comme pesticides depuis le 1^{er} juin 2011, date de l'évaluation des rapports d'incidents antérieurs concernant ces matières actives. En outre, aucun incident lié à l'environnement n'a été déclaré dans le Ecological Incident Information System (EIIS) de la US EPA depuis le 1^{er} juin 2011 pour les produits contenant les ingrédients utilisés comme pesticides énumérés ci-dessus.

Évaluation de la valeur

Étant donné que l'herbicide pour pelouses prêt à l'emploi Bioprotec est un prémélange de 28 % de l'herbicide concentré pour pelouses Bioprotec et de 72 % d'eau, les données présentées à l'appui de l'homologation de l'herbicide concentré pour pelouses Bioprotec sous le numéro de demande 2012-2988 s'appliquent à l'herbicide pour pelouses prêt à l'emploi Bioprotec.

La présence sur le marché de l'herbicide pour pelouses prêt à l'emploi Bioprotec constituera une autre solution de lutte contre les mauvaises herbes pour le gazon à usage domestique.

Conclusion

L'ARLA a mené une évaluation des renseignements disponibles sur l'herbicide pour pelouses prêt à l'emploi Bioprotec et a conclu que ces renseignements suffisaient à soutenir l'homologation complète avec condition, soit la présentation de données de confirmation pour compléter le dossier de données sur les propriétés chimiques.

Références

PMRA Document Number	Reference
2214587	2010, Field study report - BLHRTU 13. DACO M10.2.2.
2214588	2010, Field study report - BLHRTU 14. DACO M10.2.2.
2214589	2010, Field study report - BLHRTU 15. DACO M10.2.2.
2214604	2012, Product characterization and analysis M 2.1, DACO: M2.1,M2.2,M2.3,M2.4,M2.5,M2.6 CBI
2214605	2012, Active ingredient or MPCA, DACO: M2.10.1 CBI
2214606	2012, Five batches analysis, DACO: M2.10.1 CBI
2214607	2012, Analysis for microbial contaminants, DACO: M2.10.2 CBI
2214608	2012, Five batches analysis, DACO: M2.10.2 CBI
2214609	2012, Analysis for other unintentional ingredients, DACO: M2.10.3 CBI
2214610	2012, Storage stability testing, DACO: M2.11 CBI
2214611	2012, Summary of physical and chemical properties, DACO: M2.12 CBI
2214612	2012, Origin, derivation, and identification of MCPAs, DACO: M2.7.1 CBI
2214613	2007, <i>Lactobacillus rhamnosus</i> , DACO: M2.7.2 CBI
2214614	2012, Biological properties of the MCPA(s), DACO: M2.7.2 CBI
2214615	2002, Probiotic effects of <i>Lactobacillus rhamnosus</i> Rosell-11, DACO: M2.7.2 CBI
2214616	2007, <i>Lactobacillus casei</i> , DACO: M2.7.2 CBI
2214617	2012, Manufacturing methods and quality assurance, DACO: M2.8 CBI
2214618	2002, Certificato oanalisi, DACO: M2.8 CBI
2214621	2002, DOM, DACO: M2.8 CBI
2214622	2012, Manufacturing methods and quality assurance, DACO: M2.8 CBI
2214623	2012, Five batches analysis, DACO: M2.8 CBI
2214624	2012, Disclosure of ingredients, DACO: M2.9.1 CBI
2214625	2012, Potency estimation and product guarantee, DACO: M2.9.2 CBI
2214626	2005, Sucres et acides organiques avec HPLC dionex, DACO: M2.9.2 CBI
2214627	2012, Unintentional ingredients, DACO: M2.9.3 CBI
2286044	Clarification response
2214628	2012, Summary, DACO: M4.1
2214629	2012, Summary, DACO: M4.2.1
2214630	2012, Acute oral infect and toxicity, DACO: M4.2.2
2214631	2012, Summary, DACO: M4.3.1
2214632	2012, Acute dermal toxicity, DACO: M4.4
2214633	2012, Summary, DACO: M4.5.1
2214634	2012, Dermal irritation study, DACO: M4.5.2
2214635	2012, Reporting of hypersensitivity incidence, DACO: M4.6
2214636	2012, Other studies and data, DACO: M4.9
2214637	2012, Summary, DACO: M9.1
2214638	2012, Avian oral toxicity, DACO: M9.2.1
2214639	2012, Fresh water fish, DACO: M9.4.1
2214640	2012, Terrestrial arthropods, DACO: M9.5.1

2214641	2012, Aquatic arthropods, DACO: M9.5.2
2214642	2012, Non-Arthropods invertebrates, DACO: M9.6
2214643	2012, Terrestrial plants, DACO: M9.8.1
2214644	2012, Aquatic plants, DACO: M9.8.2

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.